

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 24**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :  
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents : Présents :** M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

**Absents non représentés :** Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le  
.....*

*Le Maire*

*Entendu le rapport de M. le Maire,*

**OBJET : MOBILITE – Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Protocole relatif aux modalités de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage pour la réalisation du projet.**

Le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) autour de la gare de Bayonne a pour objectif d'améliorer l'intermodalité entre tous les modes de transports, y compris les modes doux (TGV, TER, bus, cars, marche à pied, vélo, voitures,...), dès l'arrivée du Tram'Bus en 2019.

La montée en charge progressive de ces différents services implique des besoins d'accessibilités renouvelés.

Ce projet accompagne le développement urbain du quartier Saint-Esprit en rive droite Adour.

La place de la gare présente par ailleurs plusieurs dysfonctionnements (accès non adapté aux piétons, PMR et cyclistes, dépose minute congestionnée etc.). Elle nécessite donc un projet de réaménagement global et coordonné avec les travaux du Tram'Bus.

Le projet d'aménagement de la place en un véritable parvis de gare participera aux espaces d'intermodalité du futur pôle d'échanges. Il accompagnera la modernisation du parking de la gare mené par la Ville de Bayonne et la création d'une maison du vélo portée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un futur pôle santé.

Le projet de parvis devra comprendre dans ses grandes caractéristiques un espace dédié à l'ensemble des modes actifs avec une station interurbaine et de taxis.

Ces éléments de programme ont été définis dans le cadre de précédentes études de définition menées en 2013.

La présente délibération a pour objet l'approbation du protocole de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage du projet. Ce protocole, joint en annexe au présent rapport, fixe les modalités de déroulement du projet et le cadre de coordination. Des conventions spécifiques de financement et de réalisation du pôle d'échanges seront élaborées parallèlement. Elles permettront d'escompter un financement régional et européen pour soutenir le projet.

Le protocole constitue ainsi un document de cadrage général, formalisant l'intention des partenaires que sont l'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération Pays basque, le Syndicat des mobilités Pays basque - Adour, la ville de Bayonne, SNCF Gare & Connexions et SNCF Réseau, de réaliser le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Bayonne.

Le projet de pôle d'échanges multimodal se décompose en 3 opérations principales, réparties selon 5 périmètres de maîtrises d'ouvrage :

- l'amélioration de l'accessibilité des quais du plateau ferroviaire (domaine ferroviaire),
- la modernisation du bâtiment voyageurs (domaine ferroviaire),
- l'aménagement des espaces d'intermodalité urbains (parvis de la gare, station Tram'Bus, parking de la gare, maison du vélo).

Le Syndicat des mobilités Pays basque - Adour assurera une mission de coordination générale sur les espaces urbains avec des actions d'information, de communication et de pilotage des procédures règlementaires sur le pôle d'échanges multimodal (concertation préalable, autorisations d'urbanisme, etc...). Il s'assurera de la cohérence des choix d'aménagement (fonctionnalités, traitement des matériaux, etc ...) entre les différentes opérations notamment entre la station Tram'Bus, le parvis, la maison du vélo, le parking de la gare, en veillant au traitement des interfaces.

Le conseil municipal est invité à :

- entériner la répartition des maîtrises d'ouvrage et les caractéristiques des éléments de programme du projet de pôle d'échanges multimodal gare de Bayonne Pays Basque, suite aux précédentes études de définition,
- approuver le projet de protocole de partenariat pour la coordination du projet joint en annexe et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne